



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
48	27	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024, le 21 Mars à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni au Centre administratif du syndicat, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 11/03/2024.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. DUCLOS Jean-Noël, M. GAUBOUR Jacques, M. VARON Bernard, M. GAY Jean-Paul, M. DUFUMIER Dominique, Mme LEGRAND Nicette, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDOUX Eric, M. MANSOUX Michel, M. SPECQ André, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. FAUVIN Patrick, M. DREVILLE Gérard, M. BOCQUET Jean-Charles, Mme SAVY Marie-Laure, M. ALATI Jacques, Mme POLLET Clarisse, M. EPALLE Jean, M. THERRY Eric, M. MOREL Cyril, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. FABRE Jacques, M. DESHAYES François, M. BARBIER Jean-Michel
Suppléant(s) : M. GAY Jean-Paul (de Mme LOURME Sophie)

Absent(s) : M. MULLER Patrick, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. MONNEINS François, M. PIN Daniel, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, Mme LOURME Sophie, M. BUISSON Jean-Michel, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, Mme MALAQUIN Chantal, M. BOUFFLET Pierre, M. GUEDON Eric, M. BRICHE Etienne, M. COLLIN Eric, M. COLLOBER Ernest, M. BONDOUX Gilles, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël, M. MOULA Nicolas, M. DE NOAILLES Emmanuel, M. DE NOAILLES Helie

A été nommé(e) secrétaire : M. POIRIER Henri

2024-020 – Présentation et vote du budget rattaché de 2024 Eaux usées M49

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République Vu la délibération n°2024-002 relative au débat d'orientations budgétaires de 2024.

Le Comité syndial après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le budget primitif Assainissement eaux usées 2024, regroupant le service d'assainissement non collectif présenté en HT tel qu'il est annexé à la présente délibération comme suit :

Budget Primitif 2024	Dépenses	Recettes
Section d'Investissement	7 087 297.75€	7 087 297.75€
Section d'Exploitation	8 293 472,62 €	8 293 472,62 €
Total des deux sections	15 380 770,40 €	15 380 770,40 €

Réparti comme suit au titre du budget du service Assainissement Collectif :

Budget Primitif 2024	Dépenses	Recettes
Section d'Investissement	7 087 297.75€	7 087 297.75€
Section d'Exploitation	8 290 472,62€	8 290 472,62€
Total des deux sections	15 377 770,37 €	15 377 770,37 €

Réparti comme suit au titre du budget du service Assainissement Non Collectif :

Budget Primitif 2024	Dépenses	Recettes
Section d'Investissement	0 €	0 €
Section d'Exploitation	3 000.00 €	3 000.00 €
Total des deux sections	3 000.00 €	3 000.00 €

PRECISE que ce budget est assujetti à la TVA

DONNE pouvoir au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 27/03/2024
Le Président

